



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/354  
4 mai 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 3 MAI 1995, ADRESSÉES AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ ET AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT  
PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le  
texte d'une lettre datée du 28 mars 1995, qui vous est adressée par le Ministre  
des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettres identiques datées du 28 avril 1995, adressées au Président  
du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Ministre  
iraquien des affaires étrangères

Je tiens à appeler votre attention sur le fait que les organes d'information ont rapporté que le Gouvernement des États-Unis continuait de conspirer contre l'Iraq dans le dessein de porter atteinte à sa stabilité et à la sûreté de son territoire. Dans sa livraison du 12 avril 1995, le New York Times a révélé que la CIA avait demandé au Congrès américain qu'il consacre 15 millions de dollars au financement de ses opérations contre l'Iraq et au recrutement d'agents hors de l'Iraq pour exécuter ces opérations.

Ces mesures s'inscrivent dans le droit fil de la politique – ouvertement hostile – des gouvernements de l'ancien Président, George Bush, et de l'actuel Président, William Clinton, qui tentent désespérément de déstabiliser l'Iraq et de s'ingérer dans ses affaires intérieures. Cette politique est contraire aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 687 (1991), dans laquelle le Conseil s'est prononcé en faveur de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Iraq, ainsi qu'aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international.

Cette politique, menée par un membre permanent du Conseil de sécurité qui, aux termes de la Charte, est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne peut que nuire à la paix et à la sécurité dans la région et y accroître l'instabilité.

L'Iraq condamne énergiquement la politique des États-Unis à son égard et tient à porter les éléments d'information susmentionnés à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

(Signé) Mohammad Saïd al-Sahaf

Je tiens à appeler votre attention sur le fait que les organes d'information ont rapporté que le Gouvernement des États-Unis continuait de conspirer contre l'Iraq dans le dessein de porter atteinte à sa stabilité et à la sûreté de son territoire. Dans sa livraison du 12 avril 1995, le New York Times a révélé que la CIA avait demandé au Congrès américain qu'il consacre 15 millions de dollars au financement de ses opérations contre l'Iraq et au recrutement d'agents hors de l'Iraq pour exécuter ces opérations.

Ces mesures s'inscrivent dans le droit fil de la politique – ouvertement hostile – des gouvernements de l'ancien Président, George Bush, et de l'actuel Président, William Clinton, qui tentent désespérément de déstabiliser l'Iraq et de s'ingérer dans ses affaires intérieures. Cette politique est contraire aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 687 (1991), dans laquelle le Conseil s'est prononcé en faveur de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Iraq, ainsi qu'aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international.

Cette politique, menée par un membre permanent du Conseil de sécurité qui, aux termes de la Charte, est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne peut que nuire à la paix et à la sécurité dans la région et y accroître l'instabilité.

L'Iraq condamne énergiquement la politique des États-Unis à son égard et tient à porter les éléments d'information susmentionnés à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

(Signé) Mohammad Saïd al-Sahaf

-----